

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2020-092

**OBJET : Arrêté de stationnement au 7 rue de Villers**

Le Maire des Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par Monsieur Daniel SENECHAL de la SCI ODAS visant à faire réserver des places de stationnement devant le 7 rue de Villers à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à un déménagement et aménagement le 29 août 2020 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – Une place de stationnement est réservée devant le 7 rue de Villers ainsi qu'un emplacement sur le trottoir au niveau de l'entrée du porche, le 29 août 2020.

**Article 2** – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Daniel SENECHAL,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 31 juillet 2020.

Pour extrait certifié conforme  
P./ le Maire, L'Adjointe au Maire

Mme Chantal PUCEL

